



Ce qui change au 1er février 2026 ...

ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Publié le 2 février 2026



Ce 1^{er} février 2026, plusieurs changements entrent en vigueur. Péages d'autoroutes, frais bancaires, livrets d'épargne, cigarettes, etc : tour d'horizon des nouvelles mesures qui vont modifier votre quotidien.

Facture d'électricité : une baisse très modeste

Le prix de l'abonnement de tous les contrats de fourniture d'électricité va baisser à partir de ce 1er février. Elle s'explique par une réduction de la contribution tarifaire d'acheminement (CTA) qui finance le régime des retraites des salariés des industries chimiques et gazières. La baisse se chiffrera à 10 euros environ par an pour les particuliers.

Facture de gaz : le prix repère poursuit sa descente

Bonne nouvelle pour les clients qui se chauffent au gaz. Le prix repère du gaz diminue, a annoncé la Commission de régulation de l'énergie. Le prix moyen du kWh passera de 0,132 à 0,13043 euro, pour la cuisson et l'eau chaude. Pour le chauffage, le montant passe de 0,102 à 0,09983 euro. Un ménage chauffé au gaz, avec une consommation de 11 200 kWh/an verra sa facture annuelle baisser de 23 euros.

Chèque énergie : dernière ligne droite pour les demandes

Les foyers éligibles au chèque énergie, et qui ne l'auraient pas reçu lors de l'envoi exceptionnel de novembre 2025, ont jusqu'au 28 février pour en faire la demande. Cette aide destinée aux ménages modestes permet de régler les dépenses énergétiques. La démarche s'effectue en ligne sur le site dédié ou par courrier. Un simulateur permet de vérifier son éligibilité.

Frais bancaires : une hausse qui grignote les économies d'énergie

Les tarifs bancaires augmentent de 3 % en moyenne par rapport à février 2025, selon l'association de consommateurs CLCV, qui a étudié les tarifs proposés par 107 banques en métropole et en Outre-mer. Les frais de tenue de compte vont augmenter de 6,39 % en moyenne, soit 24,64 euros par an.

Les livrets d'épargne sanctionnés par le reflux de l'inflation

De nouveaux taux entrent en vigueur pour les livrets réglementés. Le taux du Livret A va baisser à 1,5 % au lieu de 1,7 %. Même chose pour le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) et le Livret jeune.

Le Livret d'épargne populaire (LEP) va bénéficier, en revanche, d'un coup de pouce avec un taux à 2,5 % au lieu de 1,9 % pour protéger l'épargne des foyers les plus fragiles face à l'inflation.

Péages d'autoroutes : une hausse faible, mais une hausse encore !

Les prix des péages augmentent de 0,86 % en moyenne le 01/02/2026.

Sur le réseau des Autoroutes du sud de la France (ASF), appartenant à Vinci Autoroutes, les tarifs évoluent de + 0,62 % en moyenne. Dans l'ouest de la France, sur le réseau Cofiroute, les augmentations varient de 1,21 % à 1,41 % ; tandis que les prix atteignent + 1,19 % sur l'A65 Pau-Langon de la société A'Léonor. Les autoroutes du réseau Paris-Normandie (SAPN) voient, elles, leurs prix évoluer de + 1 % à + 1,25 %.

La fin du financement du permis de conduire avec le CPF

Le projet de loi de finances pour 2026 restreint le recours au compte personnel de formation (CPF) pour financer son permis de conduire. La prise en charge grâce au CPF restera uniquement accessible aux demandeurs d'emploi ou aux salariés bénéficiant d'un financement de la part de leur entreprise. Ces restrictions entreront en vigueur après la promulgation du texte, ce qui pourrait arriver mi-février.

Remboursement de billets d'avion : une procédure d'indemnisation durcie

À partir du 7 février, les modalités de remboursement des billets d'avion vont évoluer. En cas d'annulation de vol ou de retard important, les passagers devront désormais obligatoirement passer par une médiation avant toute action en justice. Ils devront saisir un médiateur tourisme et voyage pour tenter de résoudre le litige, [précise le site Service public](#). Cette mesure vise à répondre à la multiplication des contentieux dans le secteur aérien.

Moins d'aides de la CAF pour certains foyers

Les aides de la caisse d'allocations familiales (CAF) diminuent pour un certain nombre de familles. Cette baisse s'explique par la revalorisation de 1,8 % des plafonds de ressources, alliée à la prise en compte, à partir de cette année, des revenus de 2024 dans le calcul des allocations.

Du fait de l'augmentation rapide des salaires en 2024, supérieure à la hausse des plafonds, certains ménages pourraient se retrouver au-dessus du seuil d'éligibilité à certaines aides.

Titres-restaurant : attention à la date limite

Les tickets-restaurant émis en 2025 arrivent en fin de validité. Pour les titres au format papier, ils ne sont plus utilisables dès le 1^{er} février. Les versions dématérialisées restent valables jusqu'à fin février, sauf si leur durée de validité a été prolongée par une démarche spécifique.

Paquets de cigarettes : des hausses ciblées sur certaines marques

Fumer va coûter encore un peu plus cher. Certains paquets seront plus cher chez votre buraliste à compter de ce dimanche :

- Lucky Strikes X Series et X Series clair : 12,70 € (+ 0,20 €)
- Dunhill Argent et Bleu : 13,70 € (+ 0,20 €)
- Craven Rouge : 13,20 € (+ 0,20 €)
- Vogue l'Originale Verte Ice : 12,60 € (+ 0,20 €)
- Winfield Rouge : 12,70 € (+ 0,20 €)
- Gauloises Blondes : 13 € (+ 0,40 €)

Deux marques vont connaître une légère baisse de tarifs : The King 100's Blue (- 0,20 €), les Winston et les Camel (- 0,10 €). Les détails sont à retrouver [sur le site des Douanes](#).

- - - - -